

COMMISSION COMMUNALE DE SECURITE - COMPOSITION

ARRETE

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE
ADMINISTRATION ET CITOYENNETÉ

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Hôtel de Ville
Place Jean Delvainquière
BP 30109 – 59393
Watrelos Cedex

Nous, Maire de la Ville de Watrelos,

Vu l'arrêté préfectoral du 23 octobre 1995 portant création de la Commission Communale de Sécurité contre les risques d'incendie de Watrelos,
Vu l'arrêté préfectoral du 24 juillet 2020 portant sur la composition, et le fonctionnement de la Commission Communale de Sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les ERP de 2^{ème} à 5^{ème} Catégories situés sur le territoire de la Commune de Watrelos ;

Vu le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 28 mars 2026 relative à l'élection du Maire et des douze Adjointes ;

Considérant que cette commission est assurée de droit par le Maire ou par son représentant ;

Considérant que le Maire peut désigner des fonctionnaires titulaires pour les affaires traitées par la commission ;

ARRETONS

ARTICLE 1^{er} : La présidence de la Commission Communale de Sécurité est confiée à **Monsieur Guy-Noël LEMAY**, Conseiller Municipal Délégué en charge des Appels d'Offres, des Commissions de Sécurité et des Impôts Directs.

ARTICLE 2 : En application de l'article 6 de l'arrêté préfectoral du 24 juillet 2020, **Monsieur Jean-Marc LAURENT**, Agent communal, est désigné membre avec voix délibérative pour toutes les affaires traitées par la commission.

ARTICLE 3 : En cas d'absence ou d'empêchement de celui-ci, il sera remplacé par **Madame Christelle SAMAIN**, Agent communal, et en cas d'absence de celle-ci par **Madame Stéphanie VEYSSY**, Agent communal.

ARTICLE 4 : Le Directeur Général des Services et le Comptable Public assignataire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux intéressés et publié sur le site internet de la Commune.

Le présent arrêté est rendu exécutoire et peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Acte certifié exécutoire de plein droit en application de la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée et complétée par la Loi n° 82-623 du 22 juillet 1982

Watrelos, le
Le Maire,

09 AVR. 2026

Dominique BAERT

Fait à Watrelos, le 3 avril 2026,
Pour extrait certifié conforme,
Le Maire

Dominique BAERT

M. Guy-Noël LEMAY
Notifié le

M. Jean-Marc LAURENT
Notifié le

Mme Christelle SAMAIN
Notifié le

Stéphanie VEYSSY
Notifié le